

Collectif anti-nuisances L2 (CAN L2)

Les Cèdres de Prévalaye entrée A
30, tr. des 4 chemins de Montolivet
13012 Marseille



Monsieur le Président de la CADA

35 rue Saint-Dominique

75700 Paris 07 SP

M. Richard Hardouin
Pour le Collectif anti nuisance L2 (CAN L2)
Association° W133015863
anti.nuisances.l2@gmail.com

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de saisir votre Commission d'une demande d'avis sur le refus, de fait, opposé par la DREAL à notre demande de communication des documents suivants, relatifs à la construction de l'autoroute A507, appelée rocade L2 de Marseille, sous format électronique :

- 1) l'avant projet sommaire modificatif (APSM) n° 3 (2004) ; 1° demande : 03/03/16
- 2) le document I.B-5-3 – Protections complémentaires ; 1° demande : 03/023/16
- 3) l'avant projet sommaire modificatif (APSM) n° 2 (2002); 1° demande : 03/03/16
- 4) « L2 rocade de Marseille : améliorations du projet suite à la concertation »; 1° demande : 02/02/16
- 5) « Rocade L2 de Marseille Tome 2 : études d'environnement TIECHE »; 1° demande : 02/02/16

Vous trouverez, jointe à la présente lettre, les références et les diverses démarches entreprises pour cette demande de communication des documents, dont la dernière date du 23 mars 2016 adressée au chargé de Mission de la L2, et restée depuis sans réponse.

A noter que notre secrétaire s'est déplacé dans 2 services de la DREAL, à AIX les Milles, puis au THOLONET, sans obtenir le moindre document (listé en n°4 de la présente demande : N° de cote : 9197 / Type : Empruntable et noté Disponible ; listé en n° 5 : N° de cote : 7361 (1-2) / Type : Empruntable et noté Disponible)

Dans l'attente de l'avis de votre Commission, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le 02 juin 2016, à Marseille.

Signature

P.J. : dernier courriel envoyé par notre secrétaire Bernard DONADIO au chargé de Mission L2 de la DREAL